GMF

Groupe de médecine de famille

Phase : Exécution

Nouveau processus d'informatisation des GMF
Installation d'un lien FAI

Version : 1.5

Numéro du mandat :	**R02903**
Responsable du mandat :	Roger Villeneuve
Rédigé par :	Pierre Francoeur Soutien initial et applicatif/Contrôle qualité SOGIQUE
Approuvé par :	Marc-André Morin Gestionnaire - GMF SOGIQUE
Mise à jour du document :	2012-04-17
Un mandat du :	Ministère de la Santé et des Services sociaux
Réalisé par :	SOGIQUE

Sogique
Société de gestion informatique

Santé et Services sociaux Québec

M-PAQ-012 2010-07-09

Historique des modifications

Responsable	Date	Version	Description de la modification
Pierre Francoeur	2009-05-01	0.1	Première version de la procédure.
Pierre Francoeur	2009-05-19	1.0	Version validée.
Nancy Bélanger	2009-10-09	1.1	Ajout de la référence au formulaire de demande de sites administratifs à la section 2.2.
Stéphanie Blais	2010-09-27	1.2	Modification des liens hypertextes à la suite des modifications apportées au site Web de SOGIQUE.
Stéphanie Blais	2010-11-09	1.3	Normalisation en fonction du Manuel des pratiques d'affaires.
Marie-Noëlle Marceau	2011-09-19	1.4	Mise à jour des liens électroniques
Isabelle Bitterlin	2012-07-17	1.4	Mise sous gabarit, correction orthographique et mise en page
Marc-André Morin	2012-07-17	1.5	Approbation

Table des matières

1. INTRODUCTION 4

1.1 Raison d'être du document 4

1.2 Définitions, acronymes et abréviations 4

2. PROCESSUS DE MISE EN PLACE DE SOLUTION FAI 5

2.1 Signature d'un contrat entre le FAI et le GMF 5

2.2 Mise en place de la solution FAI 5

3. DIRECTIVES TECHNIQUES D'INSTALLATION DE LA SOLUTION FAI 6

3.1 Branchement du routeur Juniper SSG5 6

3.2 Essais de validation du branchement 7

1. Introduction

1.1 Raison d'être du document

Le but principal de ce document est de présenter la procédure qui sera appliquée lors de l'installation d'un lien FAI dans un GMF. Ce document inclut également la procédure technique à suivre pour procéder à l'installation physique des équipements nécessaires et les essais à effectuer pour s'assurer que le tout fonctionne adéquatement.

1.2 Définitions, acronymes et abréviations

Acronyme	Description
ASSS (Agence)	Agence de santé et des services sociaux
CSA	Centre de services autorisés
DRI	Direction des ressources informationnelles
DGSSMU	Direction générale des services de santé et médecine universitaire
ÉSR	Équipe suprarégionale (SOGIQUE)
FAI	Fournisseur d'accès Internet
FMOQ	Fédération des médecins omnipraticiens du Québec
GMF	Groupe de médecine de famille
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
RAMQ	Régie de l'assurance-maladie du Québec
RITM	Réseau intégré de télécommunications multimédia
SOGIQUE	Société de gestion informatique
TCR	Technocentre régional
UPS	Uninterruptible Power Supply

2. Processus de mise en place de solution FAI

2.1 Signature d'un contrat entre le FAI et le GMF

- Le GMF :
  - sélectionne un fournisseur d'accès Internet (FAI);
  - conclut une entente et procède à la signature d'un contrat officiel avec le FAI (contrat au nom du GMF);
  - s'assure de la performance garantie du lien et des modalités de l'offre. *L'ÉSR peut fournir au GMF, si désiré, les modalités retenues par les GMF déjà informatisés*.
  - Le lien en question doit être doté d'une adresse IP externe fixe.

Si le GMF dispose déjà d'un FAI, il peut décider de réutiliser ce lien. Par contre, il devra s'assurer que le lien en question dispose d'une adresse IP externe fixe et devra demander à son FAI de lui fournir cette information. Prendre note que le passage d'une configuration d'adressage externe dynamique à un adressage externe fixe pourrait entraîner une légère interruption de service.

2.2 Mise en place de la solution FAI

- Le GMF, accompagné de son CSA, obtient de son FAI les informations concernant l'adresse IP fixe du lien installé *dans chaque site*;
- Le CSA consulte la rubrique Informatisation des GMF sur la page Actifs informationnels du site Internet de SOGIQUE (SOGIQUE - Actifs informationnels), afin de récupérer le ***formulaire de demande de numéros de sites administratifs*** et le transmettre dûment complété au Centre de services de SOGIQUE à l'adresse **00_SOG_Centre_de_services@ssss.gouv.qc.ca**.

  Cette activité est requise pour tous les sites d'un nouveau GMF ou un nouveau site d'un GMF existant.
- Pour chaque site identifié à l'étape précédente, le GMF, accompagné de son CSA, complète la *partie 1* du formulaire de configuration de la solution FAI et transmet celui-ci (ou ceux-ci dans le cas de plusieurs sites), dûment complété, au Centre de services du TCR de la région à laquelle le GMF appartient :
  - Consultez la rubrique Informatisation des GMF sur la page des Actifs informationnels du site Internet de SOGIQUE (SOGIQUE - Actifs informationnels) pour avoir accès :
    - au ***formulaire de configuration de la solution FAI***;
    - au document ***Information sur les centres de services des TCR*** pour obtenir les coordonnées du Centre de services du TCR correspondant.
- Le TCR complète et transmet le ou les formulaires de configuration de la solution FAI qu'il a reçus du GMF au Centre de services de SOGIQUE à l'adresse 00_SOG_Centre_de_services@ssss.gouv.qc.ca;
- Le TCR transmet aussi le ou les formulaires reçus au CSA afin que ce dernier dispose des informations d'adressage du réseau local (LAN) nécessaires à la préparation des équipements du GMF;

- SOGIQUE configure le ou les routeurs Juniper SSG5, selon les informations fournies par le TCR dans le ou les formulaires reçus;
- SOGIQUE fait le nécessaire afin que les routes vers le ou les sites du GMF soient ajoutées à l'infrastructure de la solution FAI. *À noter qu'il faut prévoir un délai minimal de 48 heures pour compléter cette opération;*
- SOGIQUE envoie le ou les routeurs SSG5 dans chacun des sites du GMF;
- Le GMF demande à son CSA de procéder à l'installation de la solution FAI en suivant les étapes présentées à la section 3 ci-dessous. *À la suite des installations de la solution FAI 4 à 5 jours **AVANT** la date planifiée du déploiement des équipements du GMF, il est fortement conseillé au GMF et à son CSA de planifier l'installation du ou des routeurs Juniper SSG5 ainsi que la réalisation d'essais, afin d'identifier toute anomalie qui pourrait retarder le déploiement (voir section 3 ci-dessous).*

Veuillez noter qu'à partir du moment où le routeur Juniper SSG5 est installé, aucun équipement ne pourra être connecté à la solution FAI de SOGIQUE, tant que l'ÉSR n'aura pas effectué le contrôle qualité des équipements installés.

3. Directives techniques d'installation de la solution FAI

3.1 Branchement du routeur Juniper SSG5

- Avant de procéder au branchement du routeur Juniper SSG5, nous vous demandons de valider que le lien FAI soit bien fonctionnel, en utilisant un portable, pour tenter d'accéder à Internet sans aucun intermédiaire.
- Sorti de sa boîte, le routeur Juniper SSG5 ressemble à ceci :

- D'abord, il faut procéder au branchement électrique. Selon les exigences du MSSS, l'appareil doit être branché électriquement à un UPS. Voici une vue de la partie arrière de l'appareil où doit être branché l'adaptateur électrique.

- Il faut ensuite procéder au branchement réseau de l'appareil. Le lien FAI (WAN) doit être branché dans le port 0/0 (voir carré rouge de gauche) et le LAN du GMF doit être branché dans le port 0/2 (voir carré rouge de droite).

  L'utilisation de tout autre port fera que l'installation ne fonctionnera pas. **VOUS DEVEZ PRENDRE EN CONSIDÉRATION L'EXIGENCE DU MINISTÈRE STIPULANT QUE LES ÉQUIPEMENTS DU GMF NE PEUVENT ÊTRE RELIÉS À L'ENVIRONNEMENT SÉCURISÉ DU RÉSEAU SOCIOSANITAIRE, TANT QUE LE CONTRÔLE QUALITÉ DE L'ÉSR N'EST PAS CONCLUANT.**

  Dans l'éventualité ou le contrôle qualité n'est pas complété, nous vous invitons à brancher temporairement un poste ou un portable au port LAN afin de tester le fonctionnement du routeur Juniper SSG5.

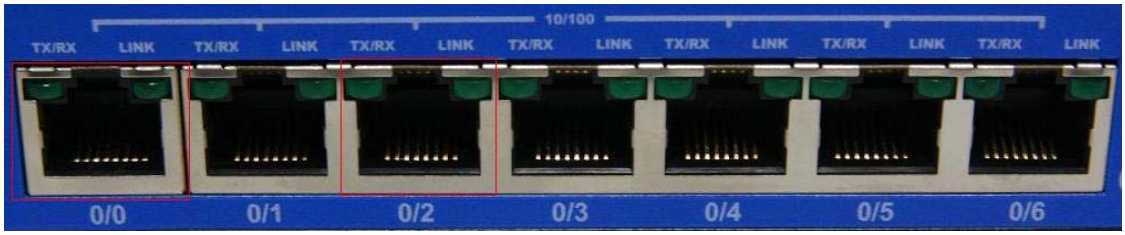

3.2 Essais de validation du branchement

Une fois les branchements complétés (électrique et réseau), il est recommandé de procéder à certains essais afin de s'assurer que tout soit fonctionnel. Voici les essais à effectuer :

- Effectuer une requête ICMP (« ping ») vers l'interface interne du routeur Juniper SSG5, celui-ci correspondant à la passerelle LAN (information fournie par le TCR avant l'installation). Si vous ne disposez pas de cette information, nous vous invitons à communiquer avec le Centre de services du TCR de la région à laquelle le GMF appartient. Vous trouverez ces informations en vous référant au document « *Information sur les centres de services des TCR* » disponible dans la rubrique Informatisation des GMF sur la page Actifs informationnels du site Internet de SOGIQUE (SOGIQUE - Actifs informationnels).
- Effectuer une requête DNS vers le redirecteur DNS du TCR de la région à laquelle le GMF appartient. Vous trouverez également les adresses IP de ces serveurs dans le document « *Information sur les infrastructures des TCR* » disponible auprès de l'équipe suprarégionale.
- En utilisant le serveur DNS du TCR, tentez d'accéder à un site Web se trouvant à l'extérieur du réseau du GMF (exemple : www.google.ca).

Dans l'éventualité où l'essai n'était pas concluant, s'assurer que les branchements ont été effectués selon les instructions de la section 3.1 du présent document. Si tous les branchements sont conformes et les essais ne sont toujours pas concluants, prendre contact avec le Centre de services de SOGIQUE. Les coordonnées sont consultables dans le document « *Information sur les centres de services des TCR* » disponible dans la rubrique Informatisation des GMF sur la page Actifs Informationnels du site Internet de SOGIQUE (SOGIQUE - Actifs informationnels).